

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT N° 1041-22 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 985-18

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, de ce qui suit :

1. Lors de la séance qui se tiendra le 11 avril 2022 à l'hôtel de Ville de la Municipalité de Sainte-Julienne, à 20 heures, le conseil municipal adoptera Règlement 1041-22 édictant un Code d'éthique et de déontologie des employés-es municipaux et abrogeant le règlement 985-18, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1).
2. Le projet de règlement contient des dispositions qui instaurent des normes de comportement qui doivent guider la conduite des membres du conseil municipal, que ce soit à ce titre ou en tant que membres d'un comité de la municipalité ou d'un autre organisme où ils siègent à titre de membres du conseil municipal.
3. Le projet de règlement contient également des dispositions interprétatives ainsi que des dispositions relatives aux objectifs visés, aux valeurs de la municipalité, aux conflits d'intérêts, aux avantages, aux obligations de discrétion et de confidentialité, à l'utilisation des ressources de la municipalité, au respect du processus décisionnel, à l'obligation de loyauté après mandat et aux sanctions.
4. Le projet de règlement contient également un nouvel élément à propos de tout don, marque d'hospitalité ou autre avantage, qui est obligatoire depuis l'adoption du *Projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*.
5. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière à l'Hôtel de Ville, ou toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Fait à Sainte-Julienne, ce 16 mars 2022.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière